



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 21 janvier 2019
à 20 heures 30**

Objet :

**1 - FINANCES
ROB 2019**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 10

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLEON, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT, Christophe PASSAYS, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Commune déléguée de Vire

Pour rappel, le rôle de la commune déléguée correspond au dispositif de la loi relative à l'organisation administrative Paris Marseille Lyon (mairie et conseil d'arrondissement), adoptée dans le contexte de la loi de décentralisation de mars 1982.

Chaque année, la commune déléguée reçoit des dotations réparties par le conseil municipal de la commune Vire Normandie.

Un état spécial annexé au budget de la commune Vire Normandie retrace les dépenses de chaque commune déléguée.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Cette organisation administrative a été inscrite dans la Charte de fonctionnement adoptée par les huit communes déléguées lors de la création de la commune nouvelle Vire Normandie.

Eléments de contexte

Vire, commune déléguée de Vire Normandie, est une ville industrielle avec plus de 10000 actifs exerçant à Vire pour une population de plus de 11000 habitants. Une ville qui est créatrice d'emploi mais qui a vu le nombre des habitants diminuer depuis plusieurs années. Une ville attractive pour les investisseurs, on travaille à Vire mais on ne fait pas nécessairement le choix d'y résider. Un modèle de développement qui se caractérise par une forte dimension économique et productive mais par une perte de revenus « pendulaires » et donc de fiscalité ménages.

La population de la commune déléguée de Vire (INSEE, millésimée 2015) en vigueur au 1^{er} janvier 2018 est de 11 264 habitants (INSEE, millésimée 2014 = 11 470 habitants). Elle se caractérise par un solde naturel négatif (plus de décès que de naissances), une baisse continue du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques depuis plus de 15 ans et par un poids significatif de la population âgée.

Au plan social, la commune déléguée se distingue par un taux de pauvreté supérieur à la moyenne métropolitaine et par un taux des ménages fiscaux imposés inférieur à la moyenne métropolitaine.

Les enjeux sont doubles : poursuivre en appui des associations l'animation de la ville et des quartiers, favoriser la réussite éducative et plus largement toutes les actions visant la cohésion sociale tout en travaillant sur l'amélioration de l'habitat et sur la valorisation du centre-ville.

Les orientations pour la commune déléguée de Vire (2019-2020)

Enjeu n°1 : Développer l'attractivité résidentielle : Donner envie d'habiter en centre-ville, augmenter les flux de fréquentation et favoriser l'installation en centre-ville.

Les moyens d'actions :

Pour le centre-ville

-La prorogation de l'OPAH jusqu'en mai 2019. Sur 5 ans, l'objectif est d'accompagner 400 logements (282 propriétaires occupants et 118 logements locatifs). A 3 ans de mise en œuvre, 206 logements ont été aidés (115 propriétaires occupants et 91 logements locatifs). 95 logements étaient vacants avant travaux dont 64 localisés dans le centre-ville de Vire Normandie. Le lancement d'une OPAH Rénovation Urbaine dès septembre 2019 dans le cadre du plan « Action Cœur de Ville ».

-La finalisation de l'étude sur un Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC). L'objectif est d'accompagner les copropriétés afin de prévenir et d'enrayer la déqualification du patrimoine immobilier et de valoriser les espaces communs des copropriétés.

-Le renforcement de l'attractivité des centres villes reconstruits. Vire Normandie est lauréate de l'Appel à Projets 2017 « villes reconstruites » de la Région Normandie. A ce titre, elle coordonne la mise en œuvre des actions de réhabilitation menées sous des maîtrises d'ouvrage différentes de la sienne. Les opérations de réhabilitation de l'espace Henry Lesage, de la maison des solidarités ex. école Paul Nicolle), l'immeuble du champ de foire et l'îlot de l'hôtel de ville s'inscrivent dans cette dynamique.

-La redynamisation des centres des villes moyennes lancée par le ministère de la cohésion sociale. Vire Normandie fait partie des 222 territoires bénéficiaires du plan « Action Cœur de Ville ». Les partenaires financeurs sont successivement l'Etat en appui des crédits et dotations de droit commun mobilisés pour des projets cœur de ville, la Banque des territoires pour soutenir de l'ingénierie et accompagner des projets aux côtés d'acteurs privés, l'Agence Nationales de l'Habitat (ANAH) pour des aides financières sous conditions à des particuliers, Action Logement pour accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle, pour construire et financer des logements sociaux et pour faciliter la réhabilitation d'immeubles en centre-ville, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie (ADEME) pour mettre à disposition des capacités d'expertise et de conseil et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour mener des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement urbain et notamment la reconversion des friches industrielles, la réhabilitation des sites urbains dégradés et de leurs abords, la préservation des espaces naturels remarquables....

1. La dotation d'investissement qui permet d'assurer les investissements correspondant aux attributions des communes déléguées

Pour la commune déléguée de Vire

La dotation d'Investissement vise :

A) L'amélioration continue du cadre de vie

Les dépenses d'équipement sont principalement centrées sur : l'aménagement de la friche des Vaux, sur l'aménagement et des travaux d'entretien du parc existant (renouvellement du réseau de voirie, remplacement mobilier urbain...), sur l'entretien du réseau d'éclairage public et le renforcement de certains points, sur la mise en sécurité et sur l'aménagement des cimetières, sur l'entretien des espaces de jeux et sur le renouvellement des matériels.

| AP cadre de vie | CP 2019 | CP 2020 |
|-----------------|------------|-----------|
| 2 465 000€ | 1 827 000€ | 638 000 € |

B) La valorisation du Patrimoine de la commune, facteur d'attractivité et de cohésion sociale.

Les principales dépenses d'équipement sont centrées sur : la rénovation du musée, la réhabilitation de l'espace Henry Lesage, la réhabilitation de l'îlot de l'hôtel de ville, la mise en place d'une restauration scolaire de proximité, la création de la maison des solidarités. Le chantier d'insertion axé sur l'apprentissage des métiers liés au patrimoine bâti est poursuivi ainsi que le dispositif d'orientation « Réussir » financé par la Région Normandie et mené par le GRETA Sud-Normandie en appui de la rénovation du château du Cotin ; ces actions qui contribuent à sauvegarder le patrimoine de Vire et à la transmission de savoir-faire.

Le plan de financement des projets structurants:

-La rénovation du musée, pour un coût prévisionnel de l'opération (Etudes+ MOE+ Travaux) de 2 110 000 TTC. Les coûts de la rénovation incluent les travaux de gros œuvre et de second œuvre (maçonnerie, charpente, électricité, peinture et sols...), l'installation d'un ascenseur, l'agencement et l'éclairage muséographique, le graphisme et la signalétique, l'acquisition d'équipements audiovisuels, la réalisation de plateaux de manipulation, de films d'animation et de multimédias interactifs. Un espace sera dédié à la Reconstruction. Les travaux ont démarré fin 2018.

La première tranche de travaux, la création des réserves pour les collections, a commencé fin 2017. Elles ont été livrées en juin 2018.

De plus, au regard des subventions allouées, le remplacement des 109 menuiseries extérieures du musée se fera au cours du 1^{er} semestre 2019. Cet investissement respectueux de l'aspect patrimonial de la façade (inscrite sur la liste de l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1975) va permettre un gain significatif sur la consommation énergétique et une amélioration de l'isolation phonique. Le coût estimé est de 640k€ TTC.

Ce projet bénéficie des aides publiques suivantes :

-Rénovation des réserves : 300k€ de la DRAC (notifié)

-Rénovation du musée : 300k€ CD14 (notifié) + 300k€ Région Normandie (notifié) + 300k€ DRAC + 177 664€ Etat /DSIL (notifié)

-Rénovation thermique (remplacement menuiseries) : 213 600€ DRAC (en cours) + 213 600€ Etat / DSIL (en cours)

-Projet de médiation numérique et tactile : 70k€ FEADER/LEADER (en cours)

Le montant total des aides notifiées et attendues s'élève à 1 877 500€

-La réhabilitation de l'îlot de l'hôtel de ville, pour un coût prévisionnel de l'opération de 1 041 000€ TTC, est lancée depuis le 15 octobre 2018 Ce projet bénéficie d'une subvention de 203 855€ du Département (notifié) et d'une subvention de la Région Normandie, au titre des villes reconstruites, de 243 750€ (notifié)



Une démarche type Eco-Quartier initiée fin 2018 sera déployée au sein du quartier Sainte-Anne ainsi que la réalisation d'un plan guide « centre-ville d'aujourd'hui et de demain » en appui du périmètre de l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) et des sous-secteurs.

**L'ORT, outil créé par la Loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 24/11/2018, est un périmètre prioritaire d'intervention prenant en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation.*

La cohérence de ces projets s'appuie sur :

-Un investissement urbain et immobilier sans précédent sur une période courte dans un périmètre très circonscrit : le centre-ville,

-Un marché de l'offre de logements qualitatif élargi répondant à des besoins diversifiés (accession libre-location libre-location sociale/ types de logements...) avec mise en valeur de l'architecture et avec des objectifs d'accessibilité et de sobriété énergétique.

-Une offre de services publics optimisée et installée dans des immeubles à fort caractère architectural.

-Une rénovation urbaine très centrale attachée à des immeubles emblématiques de la Reconstruction en appui de financements croisés

Enjeu n°2 : Le développement de l'offre sportive en réponse aux besoins des associations sportives et des usagers. 3 projets structurants pour le territoire ont été lancés en 2018 : la construction d'un terrain synthétique et des vestiaires associés (commune déléguée de Vire), un espace gymnastique (commune déléguée de Vire) et des travaux de rénovation et de modernisation du centre aquatique (Vire Normandie).

Enjeu n°3 : Le développement de l'offre culturelle. La rénovation du musée coïncide avec une nouvelle politique de la collectivité. Le projet muséal se met au service d'un projet urbain et territorial : le nouveau parcours de visite proposé valorise l'histoire de la ville, de ses origines à sa Reconstruction, et celle de son territoire, agricole et industriel. La traduction muséographique du Projet Scientifique et Culturel a évolué entre 2015 et 2016. Le projet se situe dans la tendance actuelle de restructurer les musées d'histoire locale « autour du concept d'histoire de ville, ou d'histoire du territoire ». Le musée est considéré comme un élément essentiel de la narration de la ville, mais pas seulement. La création en 2016 de la Commune Nouvelle de Vire Normandie renforce cette intention et lui donne une nouvelle dimension en élargissant le territoire communal de la ville-centre au périmètre de huit communes voisines. Vire qui comptait 11 500 habitants devient Vire Normandie commune de 17 500 habitants. Le rôle du musée comme force de cohésion culturelle à l'usage de tous les habitants est d'autant plus important.

Enjeu n°4 : La cohésion sociale et les solidarités. La réhabilitation de l'ex. École Paul Nicole est en cours. La maison des solidarités regroupera sur un lieu unique 3 associations caritatives au service des habitants les plus démunis. Un projet innovant, cofinancé par la Fondation de France, initié en 2018 est poursuivi en 2019 en faveur des personnes handicapées. Un certain nombre d'actions sont mises en place tel un accompagnement « citoyen » (RDV à domicile ou en résidence pour l'instruction des titres d'identité pour les personnes handicapées ne pouvant se déplacer...) pour favoriser la participation à la vie de la cité.

Enjeu n° 5 : L'ouverture sur l'Europe. La commune déléguée de Vire, au fil des années, a développé des relations privilégiées avec ses 4 villes jumelles : TOTNES, BAUNATAL, SANTA FE et SACELE. Afin de rapprocher les citoyens, l'Union Européenne pour la période 2014-2020 a mis en place un programme intitulé « L'Europe pour les citoyens ». Le réseau des villes jumelles a souhaité s'inscrire dans le volet « jumelage des villes » et a donc déposé un projet porté par Vire Normandie qui a été retenu par la commission européenne. Ce projet se matérialisera par une semaine d'échanges et de débats entre les 5 villes jumelles (dernière semaine de mai 2019) sur des thématiques transversales (L'éducation, le Patrimoine, la Transition énergétique...). Les débats seront ouverts au plus grand nombre et certaines thématiques font l'objet d'actions préalables (échanges entre les écoles). Vire Normandie, commune d'accueil, organisera des temps de visite en lien avec les thématiques et des soirées à vocation culturelle. Les actes rendant compte des présentations et des débats des ateliers thématiques seront publiés.

Les dotations versées par la commune Vire Normandie aux communes déléguées sont au nombre de trois :

-La rénovation de l'espace Henri Lesage, pour un coût de l'opération de 297 000€ TTC, a été livrée en décembre 2018. Cet espace est entre autre dédié aux directions de la commune déléguée de Vire en charge des affaires scolaires, des activités périscolaires et extra-scolaires, du sport et de la vie associative. Véritable guichet unique pour les familles, l'accueil et le conseil seront facilités. Ce projet fait l'objet d'une subvention de la Région Normandie au titre des villes reconstruites, de 81 655€ (notifié).

-La création de la maison des solidarités, pour un coût total de l'opération de 525 500€ TTC, en faveur des associations caritatives. Ce projet bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 162 600€ (contrat de territoire, notifié) et d'une subvention de la Région Normandie, au titre des villes reconstruites, de 243 750€ (notifié). L'autofinancement sera en grande partie assuré par le CCAS.

| AP patrimoine | CP 2019 | CP 2020 |
|---------------|------------|----------|
| 4 657 000€ | 4 000 000€ | 657 000€ |

C) Le développement de l'accès au sport en réponse aux besoins des associations sportives, de leurs adhérents et plus largement aux évolutions des pratiques sportives.

Les dépenses d'équipement sont les suivantes : la construction d'un terrain synthétique et de vestiaires associés, la réhabilitation d'un bâtiment existant pour créer un espace gymnastique et la création d'un skate park.

Le plan de financement des projets structurants :

-La construction du terrain synthétique livré le 7/01/2019 et des vestiaires associés, pour un coût total de l'opération de 1 700 000€ TTC. Ce projet bénéficie d'une subvention du Département (contrat de territoire= 350k€, notifié), d'une demande de subvention auprès de la FFF (70k€, non notifié à ce jour), d'une subvention de la Région Normandie (contrat de territoire= 439k€), d'une subvention auprès de l'Etat (contrat de ruralité = 200k€)

-Une rénovation de bâtiment pour la création d'un espace gymnastique, pour un coût total de l'opération de 1 349k€ TTC. Ce projet bénéficie d'une subvention du Département (contrat de territoire=300k€, notifié), d'une subvention de la Région Normandie (contrat de territoire=300k€), d'une subvention de l'Etat (contrat de ruralité=100k€).

-La création d'un skate park, parc de l'Europe, pour un coût prévisionnel de 240k€ TTC

| AP sport | CP 2019 | CP 2020 |
|------------|------------|----------|
| 2 216 000€ | 2 141 000€ | 75 000 € |

RECAPITULATIF DES AP

| AP | CP 2019 | CP 2020 |
|-------------------|-------------------|--------------------|
| 2 465 000€ | 1 827 000 € | 638 000 € |
| 4 657 000 € | 4 000 000 € | 657 000 € |
| 2 216 000 € | 2 141 000 € | 75 000 € |
| 9 338 000€ | 7 968 000€ | 1 370 000 € |

2. La dotation d'animation locale

La dotation d'animation locale permet d'assurer les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie et à la vie locale, en particulier les activités culturelles et sportives et plus largement la vie associative.

Pour 2019, l'engagement de la commune déléguée sera identique à celui de 2016 au regard du dynamisme du tissu associatif et de sa forte contribution à la cohésion sociale. Il en est de même pour les activités culturelles, sportives et socioculturelles menées dans les quartiers, dans les écoles ou au sein des établissements municipaux par les services de la commune.

3. La dotation de gestion locale

Cette dotation permet d'assurer les besoins des équipements de proximité. Ces dépenses représentent les charges à caractère général : fournitures, entretien, maintenance de l'ensemble des équipements mis à disposition de la population (équipements scolaires, culturels, culturels, sportifs, voirie, espaces verts, aires de jeux).

Le Conseil Communal prend acte.

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE-NORMANDIE,
Marc-ANDRÉU SABATER

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE VIRE NORMANDIE" and "LE MAIRE DÉLÉGUÉ".



REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal

Commune déléguée de Vire

Séance du 21 janvier 2019
à 20 heures 30

Objet :**2 - FINANCES - Les tarifs des eaux pluviales
applicables au 01/01/2019**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 10

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du quinze janvier deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLEON, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT, Christophe PASSAYS, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance

Yoann LEFEBVRE donne lecture du rapport suivant :**Mes chers collègues,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les communes déléguées sont compétentes pour proposer les tarifs des services publics locaux s'appliquant sur leur territoire,

Considérant que l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 2.2 % entre septembre 2017 et septembre 2018.

Après avis favorable de la commission Cadre de Vie, un avis est demandé au conseil communal pour adopter les tarifs des eaux pluviales applicables au 1^{er} janvier 2019.

SERVICE VOIRIE VIRE NORMANDIE TARIFS PUBLICS 2019

| Eaux Pluviales (en € T.T.C.) □ | | | TARIFS 2019 |
|---|--|----------------|------------------------|
| EPL 01 - | Prospection, reconnaissance et définition de tracé, obtention DICT et autorisation de voirie, établissement de devis | l'unité | 103,19 € |
| EPL 02 - | Indemnité forfaitaire pour signalisation ordinaire de chantier | l'unité | 36,63 € |
| Matériel | | | |
| EPL 16 - | Location de Mécacac avec chauffeur | l'heure | 75,28 € |
| EPL 17 - | Location mini-pelle 2,8 t avec chauffeur | l'heure | 56,89 € |
| EPL 18 - | Location de sambroun | l'heure | 16,50 € |
| EPL 19 - | Location de compresseur | l'heure | 13,20 € |
| EPL 21 - | Location de cylindre ou compacteur | l'heure | 17,50 € |
| EPL 24 - | Location de marteau piqueur (y compris compresseur) | l'heure | 18,70 € |
| Terrassement en tranchée, remblaiement avec les déblais existants et remise en état du terrain : | | | |
| EPL 25 - | Ouverture et remblayage de tranchée largeur 0,60m (< ou = 1,30 m) et mise en décharge | ml | 38,47 € |
| EPL 26 - | P.V. pour surprofondeur de tranchée (1,30 m<prof.>2,00 m) | ml | 17,41 € |
| EPL 27 - | P.V. pour surprofondeur de tranchée (2,00 m<prof.>2,50 m) | ml | 23,79 € |
| EPL 28 - | P.V. pour surprofondeur de tranchée (2,50 m<prof.>3,00 m) | ml | 26,07 € |
| EPL 31 - | P.V. pour surlargeur de tranchée en profondeur standard 1,30m (20cm) | ml | 13,77 € |
| EPL 32 - | P.V. pour surlargeur de tranchée en profondeur standard 1,30m (40cm) | ml | 19,69 € |
| EPL 33 - | P.V. pour surlargeur de tranchée en profondeur standard 1,30m (60cm) | ml | 25,61 € |
| EPL 34 - | P.V. pour surlargeur de tranchée en profondeur standard 1,30m (80cm) | ml | 35,30 € |
| EPL 36 - | Fourniture de remblai 0/31,5 | m ³ | 18,56 € |
| EPL 37 - | Fourniture de sable 0/4 | m ³ | 27,53 € |
| EPL 38 - | Béton de tranchée | m ³ | 116,83 € |
| EPL 41 - | Réfection provisoire en enrobé à froid (4 cm) | m ² | 24,26 € |
| EPL 42 - | Réfection provisoire bicouche | m ² | 17,66 € |
| EPL 45 - | Remise en état d'un terrain en terre végétale (épaisseur 15cm) | m ² | 1,65 € |
| EPL 46 - | Plus Value pour passage de canalisation existante | l'unité | 65,42 € |
| Fourniture et pose de tuyaux en tranchée y compris enrobage : | | | |
| EPL 47 - | Canalisation PVC Ø 100 | le ml | 34,10 € |
| EPL 48 - | Canalisation PVC Ø 125 | le ml | 36,31 € |
| EPL 49 - | Canalisation PVC Ø 160 | le ml | 36,78 € |
| EPL 50 - | Canalisation PVC Ø 200 | le ml | 40,30 € |
| EPL 51 - | Canalisation PVC Ø 250 | le ml | 48,63 € |
| EPL 52 - | Canalisation PVC Ø 315 | le ml | 53,27 € |
| EPL 54 - | Canalisation PP Ø 160 | le ml | 53,77 € |

| Fourniture et pose de dispositif de visite | | | |
|--|--|---------|-----------------|
| EPL 72 - | Regard en béton 600/800 | l'unité | 186,24 € |
| EPL 73 - | Dalle galvanisée pour regard béton (eau et assainissement) | l'unité | 114,85 € |
| EPL 74 - | Cadre pour dalle galvanisée regard béton 600/800 (assainissement) | l'unité | 128,85 € |
| EPL 76 - | Tampon fonte (EN 124) pour regard béton 300 X 300 | l'unité | 110,11 € |
| EPL 77 - | Tampon fonte (EN 124) pour regard béton 400 X 400 | l'unité | 121,15 € |
| EPL 78 - | Tampon fonte (EN 124) pour regard béton 500 X 500 | l'unité | 145,79 € |
| EPL 79 - | Tampon fonte (EN 124) pour regard béton 600 X 600 | l'unité | 186,07 € |
| EPL 80 - | Tampon béton pour regard béton 300 X 300 | l'unité | 4,90 € |
| EPL 81 - | Tampon béton pour regard béton 400 X 400 | l'unité | 7,28 € |
| EPL 82 - | Tampon béton pour regard béton 500 X 500 | l'unité | 13,81 € |
| EPL 83 - | Tampon béton pour regard béton 600 X 600 | l'unité | 19,88 € |
| EPL 84 - | Tampon pour boîte à passage direct (Ø 315) EU | l'unité | 144,43 € |
| EPL 85 - | Tampon pour boîte à passage direct (Ø 315) EP | l'unité | 129,36 € |
| EPL 88 - | Regard de fond sans joint 400 x 400 | l'unité | 41,13 € |
| EPL 89 - | Regard de fond à joint 400 x 400 | l'unité | 55,65 € |
| EPL 90 - | Regard de fond 500 x 500 | l'unité | 54,58 € |
| EPL 91 - | Regard de fond 600 x 600 | l'unité | 65,31 € |
| EPL 95 - | Réhausse regard PE DN 600 | le ml | 167,73 € |
| EPL 96 - | Réhausse regard PE DN 1000 | le ml | 510,85 € |
| EPL 97 - | Couronne béton de répartition de charges T600 | l'unité | 130,22 € |
| EPL 98 - | Cone 1000/600 | l'unité | 436,45 € |
| EPL 99 - | Echelle | ml | 93,46 € |
| EPL 100 - | Réhausse de regard grand modèle 300 x 300 | l'unité | 21,92 € |
| EPL 101 - | Réhausse regard petit modèle 300 x 300 | l'unité | 21,14 € |
| EPL 102 - | Réhausse de regard grand modèle 400 x 400 | l'unité | 28,57 € |
| EPL 103 - | Réhausse regard petit modèle 400 x 400 | l'unité | 26,14 € |
| EPL 104 - | Réhausse de regard grand modèle 500 x 500 | l'unité | 38,85 € |
| EPL 105 - | Réhausse regard petit modèle 500 x 500 | l'unité | 35,13 € |
| EPL 106 - | Réhausse de regard grand modèle 600 x 600 | l'unité | 51,10 € |
| EPL 107 - | Réhausse regard petit modèle 600 x 600 | l'unité | 45,31 € |
| EPL 108 - | Embase BA Ø1000 - DN 300 à 400 | L'unité | 228,29 € |
| EPL 109 - | Embase BA Ø1000 - DN 500 | L'unité | 243,75 € |
| EPL 110 - | Réhausse BA Ø1000 | ml | 141,76 € |
| EPL 111 - | F&P Dalle réductrice | L'unité | 120,09 € |
| EPL 112 - | Tampon fonte (pamrex D 400) pour voirie y compris mise à niveau et scellement | l'unité | 309,45 € |
| EPL 113 - | Démontage d'un ancien tampon, pose et mise à niveau d'un tampon neuf (pamrex D400) sous voirie | l'unité | 375,43 € |
| EPL 114 - | Mise à niveau d'un tampon existant sous voirie | l'unité | 177,79 € |

| Fourniture et pose de boîte à passage direct | | |
|---|---------|-----------------|
| EPL 115 - Boîte à passage direct Ø 315x125x100 | l'unité | 46,89 € |
| EPL 116 - Boîte à passage direct Ø 315x125x125 | l'unité | 43,36 € |
| EPL 117 - Boîte à passage direct Ø 315x160x100 | l'unité | 46,89 € |
| EPL 118 - Boîte à passage direct Ø 315x160x160 | l'unité | 43,82 € |
| EPL 119 - Boîte à passage direct Ø 315x200x200 | l'unité | 43,82 € |
| Percement de mur | | |
| EPL 120 - Percement de mur agglos jusqu'à 30cm et rebouchage pour un fourreau Ø<200 mm | l'unité | 141,48 € |
| EPL 121 - Percement de mur en maçonnerie (pierre et banché) jusqu'à 50 cm et rebouchage pour un fourreau Ø<200 mm | l'unité | 173,34 € |
| EPL 122 - Percement de mur agglos jusqu'à 30cm et rebouchage pour un fourreau 200<DN>300 mm | l'unité | 157,41 € |
| EPL 123 - Percement de mur en maçonnerie (pierre et banché) jusqu'à 50 cm et rebouchage pour un fourreau 200<DN> | l'unité | 189,27 € |
| EPL 124 - Percement de regard existant et confection de cunette, Ø 125 fonte | l'unité | 260,14 € |
| EPL 129 - Percement de regard existant et confection de cunette, Ø 125 pvc | l'unité | 248,70 € |
| EPL 130 - Percement de regard existant et confection de cunette, Ø 160 pvc | l'unité | 251,99 € |
| EPL 131 - Percement de regard existant et confection de cunette, Ø 200 pvc | l'unité | 264,52 € |
| EPL 132 - Percement de regard existant et confection de cunette, Ø 250 pvc | l'unité | 269,54 € |
| EPL 133 - Percement de regard existant et confection de cunette, Ø 300 pvc | l'unité | 271,16 € |
| Fourniture et pose / Divers : | | |
| EPL 142 - Culotte de branchement Ø 160/200 | l'unité | 129,77 € |
| EPL 143 - Culotte de branchement Ø 125/200 | l'unité | 95,67 € |
| EPL 144 - Manchon Ø 125 | l'unité | 16,19 € |
| EPL 145 - Manchon Ø 160 | l'unité | 21,67 € |
| EPL 146 - Manchon Ø 200 | l'unité | 34,49 € |
| EPL 147 - Réduction PVC 125/100 | l'unité | 8,93 € |
| EPL 148 - Té Ø 125 mm | l'unité | 24,15 € |
| EPL 149 - Té Ø 160 mm | l'unité | 36,87 € |
| EPL 150 - Té Ø 200 mm | l'unité | 78,54 € |
| EPL 151 - Coude Ø 125 petit rayon | l'unité | 35,72 € |
| EPL 152 - Coude Ø 125 grand rayon | l'unité | 70,90 € |
| EPL 153 - Coude Ø 160 petit rayon | l'unité | 43,20 € |
| EPL 154 - Coude Ø 160 grand rayon | l'unité | 75,85 € |
| EPL 155 - Fourniture et pose de regard 50 x 50 avec grille fonte | l'unité | 246,92 € |
| EPL 156 - Fourniture et pose regard béton 470 x 720 | l'unité | 227,59 € |
| EPL 157 - Fourniture et pose dalle galvanisée 470 x 720 | l'unité | 225,57 € |
| EPL 159 - Fourniture et mise en oeuvre de grave ciment | m3 | 157,70 € |
| EPL 160 - Mise en décharge des déblais | m3 | 54,55 € |
| EPL 163 - MO Coût horaire | forfait | 28,30 € |

Avis du Conseil Communal : favorable


 Le Conseiller Départemental
 Maire délégué de Vire
 Maire de VIRE NORMANDIE,
 Marc ANDRÉU SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 21 janvier 2019
à 20 heures 30**

Objet :**3 - CULTURE**

**Convention de coopération pour le
développement des ressources numériques
dans les bibliothèques du Calvados**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 10

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du quinze janvier deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLEON, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT, Christophe PASSAYS, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Pascal BINET donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

La Bibliothèque du Calvados a pour objectif de favoriser la lecture publique sur le territoire départemental en soutenant un réseau de bibliothèques publiques. A cet effet, elle met à disposition des bibliothèques du territoire des ressources de différentes natures et adaptées à leurs besoins. Pour répondre au projet de développement de l'accès aux ressources numériques, elle met à disposition des bibliothèques un bouquet de ressources dont la Médiathèque de Vire dispose depuis 2016. Cet outil s'appelle la « Boîte Numérique ».

Cette année 2019, le bouquet est composé des ressources suivantes :

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





- De la vidéo à la demande avec la **Médiathèque numérique** ;
- Un bouquet d'autoformation généraliste avec **Skilleos** qui proposera également les contenus auparavant fournis par Tout Apprendre avec qui on ne travaillera plus ;
- De la presse magazine avec **LeKiosk** ;
- De la musique et des contes pour enfants avec **Munki** ;
- Des jeux vidéo avec **Divercities** anciennement 1dTouch jeux vidéo ;
- Un catalogue enrichi de livres numériques avec la mutualisation des livres achetés par la Bibliothèque de Calvados et par la Communauté urbaine Caen la Mer ;

Et des nouveautés :

- De l'autoformation en bureautique, informatique et usages de l'internet avec **Vodeclit** ;
- Des histoires pour enfants avec **Whisperies** ;
- Une offre ludo éducative d'apprentissage des langues étrangères avec **Kidilangues** ;
- Une nouvelle offre musicale avec **La Cité de la musique** (Philharmonie de Paris).

La seule obligation pour nos usagers est d'être inscrit à la Médiathèque de Vire Normandie. Ensuite, ils peuvent s'inscrire gratuitement à la « Boîte numérique » afin de bénéficier de tous ces services, 24 h / 24, à la maison ou en tout autre endroit connecté.

Le fait que la Bibliothèque du Calvados achète en très grand nombre les droits de connexion à ces services permet aux collectivités une économie importante, au regard de ce qu'ils devraient payer si elles créaient ce bouquet en autonomie.

Un avis est demandé au Conseil Communal pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la **convention** de coopération pour le **développement** des ressources numériques dans les bibliothèques publiques départementales du Calvados (**annexe**).

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDRÉ U. SABATER

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

VU l'article L. 310-1 du Code du patrimoine indiquant que les bibliothèques municipales et intercommunales sont organisées et financées par les communes et leurs groupements ;

VU les articles L. 310-1 et L. 320-1 et suivants du Code du patrimoine ;

VU les articles L. 1111-4, L. 3211-1, L. 5215-20 et L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° DGA ECAT_2017_09_07_18249 du 22 septembre 2017 du Conseil départemental du Calvados approuvant le schéma directeur de la culture 2017-2021.

Préambule

La bibliothèque du Calvados a pour objectif de favoriser la lecture publique sur le territoire départemental en soutenant un réseau de bibliothèques publiques. A cet effet, elle met à disposition des bibliothèques du territoire des ressources de différente nature et adaptées à leurs besoins.

Pour permettre à ce réseau de répondre au mieux aux attentes des usagers et face au caractère incontournable de l'outil numérique, le Département du Calvados, en concertation avec les bibliothèques du réseau départemental a souhaité mettre un accent particulier sur les ressources numériques.

Pour répondre à ce projet de développement et d'accessibilité des ressources numériques dans les bibliothèques, le Département du Calvados propose, depuis 2012, un service de mise à disposition d'un bouquet de ressources numériques payantes aux bibliothèques de son réseau. Cet outil, intitulé « La boîte numérique » a ainsi été ouvert progressivement à 87 bibliothèques partenaires.

La bibliothèque du Calvados souhaite étendre l'accès à cette offre numérique à l'ensemble des bibliothèques publiques du département et en a fait un objectif stratégique dans les nouvelles conventions pluriannuelles de partenariat qu'elle va déployer jusqu'en 2019 auprès des bibliothèques du réseau départemental.

Afin de respecter la concomitance des engagements, il est proposé que les communes ou leurs groupements puissent signer, pour une même durée, la convention de partenariat et celle portant sur les ressources numériques. A terme, pour le renouvellement ultérieur, les deux contrats seront fondus dans un document unique pluriannuel.

En 2019, un partenariat va être mis en place entre le Département du Calvados et la Communauté Urbaine Caen la Mer pour ouvrir la boîte numérique à l'ensemble des bibliothèques du réseau de lecture publique de Caen la Mer (y compris les bibliothèques communautaires) permettant ainsi la mise en place d'une offre de ressources numériques unique sur l'ensemble du territoire départemental.

Considérant,

1/6

Qu'en matière d'offre numérique, les deux établissements ont des besoins similaires et se rejoignent sur les contenus d'accès payant, susceptibles d'intéresser leurs publics respectifs,

- Que les objectifs de bonne gestion des fonds publics doivent les inciter à rationaliser et mutualiser leurs achats documentaires,
- Que les modèles d'accès à ces contenus sont plus avantageux pour les grosses structures ou regroupements de services que pour les petites entités abonnées isolément.

DESIGNATION LEGALE DES PARTIES

Entre

Le Département du Calvados, sis au 9 rue St Laurent – BP 20520 – 14035 Caen CEDEX 1, représenté par son Président, Monsieur Jean-Léonce DUPONT et autorisé aux présentes par une délibération de la Commission permanente en date du 10 décembre 2018,

Ci-après dénommé « le Département » ;

et

d'une part,

La commune de VIRE-NORMANDIE, sis au 11, rue Deslongrais - BP 70076 14502 VIRE Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Marc ANDREU-SABATER, autorisé par une délibération en date du

Ci-après dénommé « commune de VIRE-NORMANDIE » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir les conditions de partenariat entre le Département du Calvados et la commune de VIRE-NORMANDIE pour mettre en œuvre une offre de ressources numériques commune sur l'ensemble du territoire départemental, ainsi qu'une démarche conjointe de valorisation de ces ressources auprès des usagers des bibliothèques partenaires.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

Le Département du Calvados s'engage à :

- constituer un bouquet de ressources numériques intitulé « La boîte numérique », qui sera mis à disposition des usagers sur un site internet dédié

2/6

- assurer les formalités administratives (passation et exécution des marchés publics utiles à l'acquisition d'une offre de services numériques, négociation et prise en charge du financement des fournisseurs de ressources numériques),
- assurer le pilotage technique du projet de développement des ressources numériques, en partenariat avec les orientations fixées par le comité de pilotage fournir aux bibliothèques partenaires des supports de communication sur la boîte numérique
- fournir des statistiques mensuelles et par bibliothèque de l'utilisation de « La boîte numérique » par les usagers des bibliothèques, ces statistiques dépendant des données fournies par les fournisseurs de contenus.
- s'assurer de la conformité des traitements des fichiers usagers au règlement général des données personnelles (RGPD),
- participer au comité de pilotage et aux différents groupes de travail (voir Article 6 – Pilotage).

La commune de VIRE-NORMANDIE s'engage à :

- gérer et suivre les inscriptions aux ressources numériques pour les usagers de sa bibliothèque.
- désigner un référent numérique au sein de l'équipe de la bibliothèque qui assurera le lien avec la Bibliothèque du Calvados, le comité de pilotage et les groupes de travail thématiques.
- assurer par le biais du référent numérique et de l'ensemble de l'équipe la médiation des ressources numériques auprès des usagers.
- assurer la valorisation et la promotion de « La boîte numérique » auprès des usagers de sa bibliothèque,
- assister par le biais du référent numérique de la bibliothèque aux réunions et formations proposées en lien avec La boîte numérique
- diffuser et utiliser les outils de communication mis à disposition par la Bibliothèque du Calvados,
- Proposer un accès internet public à la bibliothèque permettant un usage sur site des ressources numériques.

ARTICLE 3 - LES MODALITES D'ACCES A « LA BOITE NUMERIQUE »

« La boîte numérique » est accessible directement par tout usager d'une des bibliothèques partenaires à partir d'un portail dédié (<http://laboitenumerique.bibliodemand.com/>).

L'utilisateur devra s'inscrire en ligne à « La boîte numérique », l'inscription sera ensuite validée ou refusée (si la personne n'est pas inscrite dans la bibliothèque) par l'équipe de la bibliothèque de VIRE-NORMANDIE.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Chacune des parties participe au financement de l'acquisition des ressources numériques, ce qui inclut également les livres numériques proposés dans La boîte numérique.

Les contenus de « La boîte numérique » fonctionnent sur le principe d'un forfait pré-payé d'unités de consultation (film, sessions d'autoformation...). Au cas où le forfait souscrit par le Département pour « La boîte numérique » serait épuisé en cours d'année, aucun forfait supplémentaire ne pourra être pris. Par conséquent, l'accès à la ressource concernée sera suspendu jusqu'à l'échéance initiale du contrat d'abonnement.

Cette participation financière est fixée à 0,15€ par habitant soit 2675,85€.

Elle est calculée à partir de la population à desservir (population légale) :

- pour les communes et communes nouvelles, la population de référence est celle de la commune,
- pour les Etablissements public de coopération intercommunale, elle est basée sur l'ensemble de la population du territoire communautaire, ce qui permet de proposer la boîte numérique dans toutes les bibliothèques situées sur ce même territoire.

La participation des collectivités et les EPCI partenaires représente environ 1/3 du coût total des ressources, un autre tiers étant supporté par la Communauté urbaine Caen la Mer et le tiers restant par le Département du Calvados.

Le Département finance également :

- la réalisation et la fourniture de supports de communication de « La boîte numérique » aux bibliothèques partenaires
- la location et la maintenance du site internet de la boîte numérique.

Le mandatement de la contribution de la commune de VIRE-NORMANDIE se fera sur demande du Département du Calvados au cours de l'année 2019 par la voie d'un titre de recettes.

Pour les années suivantes, un avenant sera signé entre les parties.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

Chacune des parties s'engage à mentionner dans toute opération et support de communication le partenariat avec le Département du Calvados.

ARTICLE 6 - PILOTAGE

Un comité de pilotage réunissant les différents partenaires sera mis en place.

Son rôle sera d'assurer le pilotage du projet et de prendre toutes les décisions nécessaires au développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Calvados. Il aura toute légitimité pour établir la feuille de route des deux groupes de travail opérationnels.

Il sera composé des membres suivants :

- Le directeur de la Bibliothèque du Calvados (BdC) ou son représentant
- Le directeur des bibliothèques de Caen ou son représentant
- Un directeur d'une des bibliothèques de la Communauté Urbaine
- Deux directeurs de bibliothèques appartenant au réseau de la bibliothèque du Calvados

- Le chef de projet ressources numériques pour la bibliothèque du Calvados
- Le chef du département Bibliothèque en ligne pour la Communauté urbaine

Ce comité de pilotage sera assisté par deux groupes de travail réunissant les différents partenaires :

- Un groupe Ressources en lignes (REL) qui aura pour missions de :
 - veiller à l'évolution de l'offre de ressources numériques,
 - faire des propositions d'évolution du contenu de la boîte numérique,
 - développer la médiation numérique auprès des collègues des bibliothèques partenaires (partage de bonnes pratiques, animation d'ateliers ...)
 - Organiser une Journée professionnelle annuelle autour de la médiation des ressources numériques.

Il sera piloté par le chef de projet ressources numériques de la BbC et sera composé des membres suivants :

- Deux personnes de la BbC, dont le chef de projet ressources numériques,
- deux personnes des bibliothèques de la Communauté urbaine de Caen la Mer,
- deux personnes des bibliothèques du réseau de lecture publique de Caen la mer
- deux personnes du réseau BbC

Un groupe Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB) qui aura pour missions de :

- procéder aux acquisitions de livres numériques en cohérence avec la politique d'acquisition de la BbC et des bibliothèques de la CU,
- veiller au renouvellement si nécessaire des livres épuisés,
- sensibiliser et accompagner les usagers à l'utilisation de cette ressource,
- programmer des actions de formation pour les collègues des bibliothèques partenaires
- partager les supports de formation et les diffuser par le biais de la Bibliothèque du Calvados,
- faire le lien entre le libraire, les prestataires techniques Dilicom et Archimed et les bibliothèques.

Il sera piloté par le responsable d'acquisitions des livres numériques des bibliothèques de la CU et composé des membres suivants :

- une personne de la BbC,
- deux personnes des bibliothèques de la Communauté urbaine de Caen la Mer,
- deux personnes des bibliothèques du réseau de lecture publique de Caen la mer
- deux personnes du réseau BbC.

Chaque groupe de travail désignera un rapporteur, chargé de diffuser auprès de l'ensemble des professionnels de lecture publique les actions pratiques induites par les missions susmentionnées.

ARTICLE 7 - SUIVI DE LA CONVENTION

Les parties s'engagent à se rencontrer autant que de besoin pour assurer la tenue des engagements cités à l'article 2.

5:6

Chacune des parties s'engage à réunir au minimum une fois par an l'ensemble des bibliothèques partenaires du projet de développement des ressources numériques. Ces réunions auront pour objet de :

- évaluer la pertinence des ressources,
- définir les éventuels besoins en formation et communication,
- présenter, le cas échéant, de nouvelles ressources,
- définir communément les règles de gestion des ressources pour les usagers.

ARTICLE 8 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à partir de la mise en place du marché de fourniture de ressources numériques soit du 01/01/2019 au 31/12/2021.

Au plus tard 2 mois avant son échéance, il sera procédé à une évaluation du service afin d'envisager les conditions d'une éventuelle reconduction.

ARTICLE 9 - RESILIATION

En cas non-respect, par l'une des parties de ses obligations contractuelles, l'autre partie pourra résilier la présente convention par LRAR. La résiliation prend effet à compter de la notification de la décision. Néanmoins, préalablement à toute résiliation, une mise en demeure restée infructueuse pendant 30 jours est nécessaire. Aucun remboursement de la participation financière ne pourra être réclamé.

ARTICLE 10 - LITIGES

En cas de litige, le tribunal administratif de Caen sera seul compétent.

Fait en deux originaux

A, le, le, le, le, le, le, le

Le Maire
(Cachet et signature)

Le Président du Conseil Départemental
(Cachet et signature)

6/6



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 21 janvier 2019
à 20 heures 30**

Objet :

4 - TRAVAUX

Réalisation d'un skate park

Demande d'autorisation pour lancer le marché
en tranche ferme et conditionnelle

Demande d'autorisation pour solliciter les
partenaires pour l'obtention de subventions

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 10

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du quinze janvier deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLEON, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT, Christophe PASSAYS, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Gaetan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Les objectifs du projet

Le projet Skate-park s'inscrit dans les enjeux de la politique jeunesse et sports et particulièrement dans celui d'encourager la pratique sportive. Cet enjeu s'appuie sur des objectifs définis dans le projet de la politique jeunesse :

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





- Susciter des projets en lien avec la politique Jeunesse et Sports permettant de créer du lien social.
- Contribuer à améliorer ou à préserver le cadre de vie des jeunes.
- Rendre plus lisible la diversité des pratiques sportives.

Ce projet a pour vocation de valoriser de nouvelles pratiques, favoriser l'autonomie et l'épanouissement du public jeune.

Le projet de skate-park s'inscrit aujourd'hui comme un véritable enjeu des politiques jeunesse et sportive, avec :

- Une dynamique associative confirmée
- Un besoin confirmé sur le territoire

La ville de Vire Normandie a mis en place un comité technique, favorisant la concertation avec les jeunes usagers et les services de la ville.

Les objectifs :

- Insérer le skate-park dans une démarche d'aménagement urbain, en respect avec l'environnement paysagé
- Créer un équipement permettant aux initiés de voir le skate-park comme un nouveau « spot » qui puisse s'inscrire dans la durée
- Créer un équipement généraliste pouvant accueillir les skates, les BMX et les trottinettes
- Créer un lieu de vie hybride (croisement de population) favorisant le lien social.
- Le futur équipement a une destination de loisirs, il sera de classe D, il ne pourra pas y avoir des compétitions même de niveau régional.

Le futur skate-park sera sur l'emprise actuel de l'ancien skate-park situé au Parc de l'Europe.

Ce skate comportera 2 éléments :

- le street = 400 m²
- le bowl = 300 m²

Budget inscrit au PPI : 250 000 HT

Suivant l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 15 janvier 2018, un avis est demandé au Conseil Communal pour :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer le marché en tranche ferme et conditionnelle et à viser toutes les pièces du marché.
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires pour l'obtention de subventions.

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU-SABATER



REPUBLICQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 21 janvier 2019
à 20 heures 30**

Objet :**5 - TRAVAUX**

**Entretien du Golf - Demande d'autorisation
pour lancer et attribuer un marché d'entretien
avec une entreprise adaptée**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 10

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du quinze janvier deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLEON, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT, Christophe PASSAYS, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Gaëtan PREVERT donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

La commune de Vire Normandie a actuellement un marché à groupement de commande en cours avec l'association du Golf de Vire La Dathée pour l'entretien partiel du parcours 18 trous.

La commune de Vire Normandie a notifié le 27 juillet 2015 pour une durée ferme de 3 ans un marché à Bon de Commande avec possibilité de reconduction de 2 ans, soit jusqu'au 27 juillet 2020.

Dans le cas présent, la commune reconduira ce marché pour 6 mois (janvier 2020)

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Le titulaire du marché : la Société LBS.

Le montage du marché était réparti de la façon suivante :

| | |
|------------------------------------|----------------|
| 50% Association Sportive du Golf : | 72 677,00 € HT |
| 50% Commune de Vire Normandie : | 72 677,00 € HT |

Pour un montant total HT de 145 354,00 € par année.

Un avis est demandé au Conseil Communal pour :

- passer un nouveau marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert, réservé en vertu de l'Article 15 (réservé à une entreprise Adaptée) pour une durée de 4 ans reconductible une année, qui portera sur l'entretien complet du parcours du golf,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de le notifier à compter du 1^{er} janvier 2020.
- définir la répartition des montants du marché entre la commune de Vire Normandie et l'Association Sportive du Golf, comme indiqué ci-dessus.

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
M. ANDRÉ U. SABATER



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 21 janvier 2019
à 20 heures 30**

Objet :

6 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,
DEVELOPPEMENT LOCAL
Programme d'habitat La Mercerie : vente d'un
lot à bâtir - Hameau C Lot 17

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du quinze janvier deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 10

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLEON, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémie FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT, Christophe PASSAYS, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Par délibération du 12 novembre 2012, le conseil Municipal a arrêté les conditions de cession des lots à bâtir des hameaux B et C autorisé par arrêté municipal du 10 octobre 2011, modifié le 30 novembre 2012.

Un lot à bâtir a fait l'objet d'une option d'achat se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal



En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, France Domaines a été consulté pour avis. Cet avis a été rendu le 08 Janvier 2019, il estime la valeur du lot 17 du hameau C à 14 800 euros.

Un avis est demandé au Conseil Communal pour :

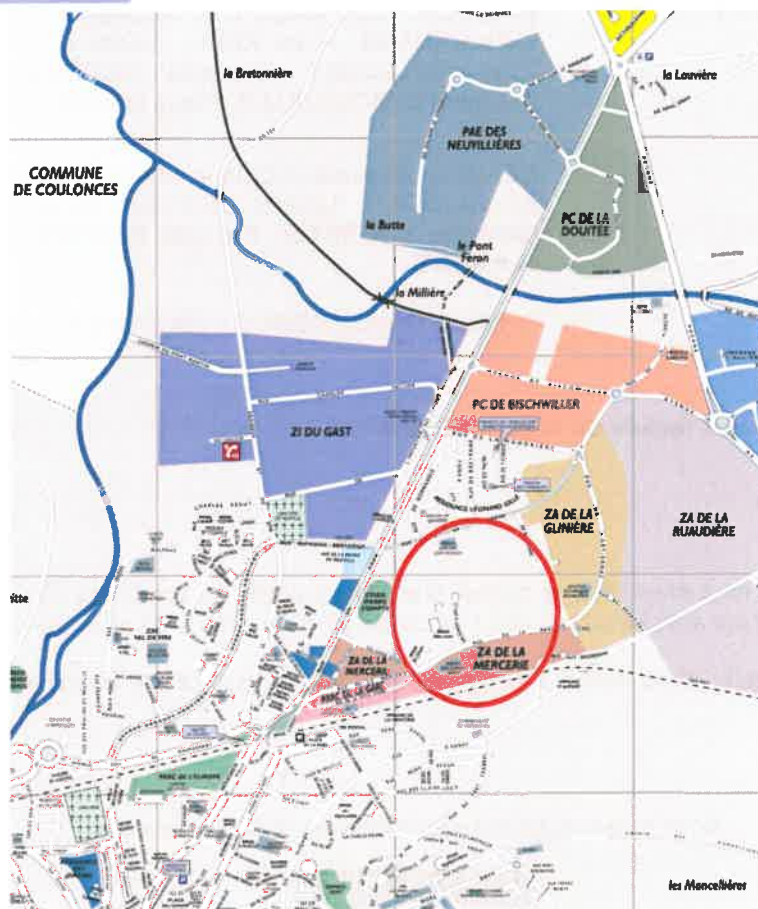
- décider la vente d'un lot du programme d'habitat de *La Mercerie* aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I et II ci-jointes. L'annexe II récapitule les étapes de la procédure d'acquisition ainsi que les incidences du non-respect des délais impartis à chacune d'entre elles,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'Office Notarial Virois, notaires à Vire Normandie ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune de Vire Normandie.

* * *

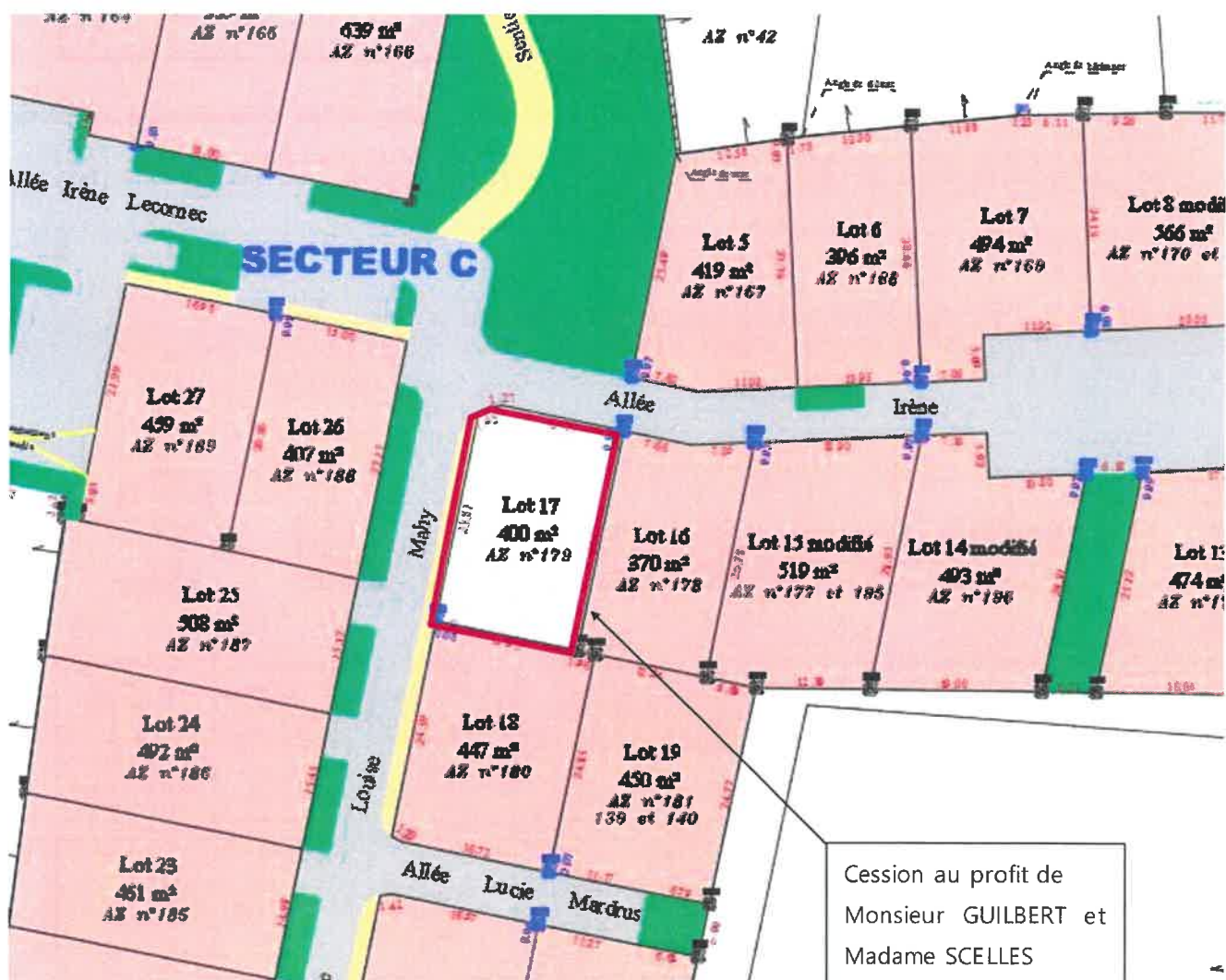
Avis du Conseil Communal : favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER

PLAN DE LOCALISATION



Extrait du registre des projets de délibérations du Conseil Communal



Annexe I

| Hameau | N° de lot | Surface ⁽¹⁾ | Référence cadastrale | Adresse postale | Tarif de cession ⁽²⁾ ⁽³⁾ | Identité de l'acquéreur | Notaire chargé de la transaction ⁽²⁾ | Estimation du Domaine |
|--------|-----------|------------------------|----------------------|-------------------------|---|------------------------------------|---|-------------------------------|
| C | 17 | 400 m ² | AZ n°179 | 12 Allée Irène Lecornec | 14 500 € TTC | Monsieur Gilbert et Madame Scelles | Office Notarial Virois | 14 800 € (avis du 08/01/2019) |

⁽¹⁾ Surface définitive après bornage

⁽²⁾ L'acte de vente sera signé auprès des études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs.

⁽³⁾ Les frais de mise en service des réseaux eau potable (EPo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation.

Annexe II

**ANNEXE II - ETAPES DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION
D'UN LOT A BATIR**


| Etapas du projet | Signature d'un compromis de vente auprès de l'étude notariale viroise retenue | Dépôt du permis de construire | Obtention du Permis de construire | VENTE du lot réservé | Ouverture du chantier de construction | Achèvement des travaux de construction |
|--|---|---|--|---|---|--|
| Délais impartis | 1 mois maximum après la prise d'option d'acquisition | 4 mois maximum après la signature du compromis | 5 mois maximum après le dépôt du permis de construire | 2 mois maximum après l'obtention du permis de construire | 6 mois maximum après la signature de l'acte de vente | 24 mois maximum après l'ouverture du chantier |
| Incidences non respect des délais impartis | Annulation de l'option | Caducité du compromis de vente | Caducité du compromis de vente | Caducité du compromis de vente | Résolution de la vente | Résolution de la vente |



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 21 janvier 2019
à 20 heures 30**

Objet :

**7 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,
DEVELOPPEMENT LOCAL
Vente de la parcelle rue de Suède AD 572**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du quinze janvier deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 10

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLEON, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT, Christophe PASSAYS, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Par délibération du 8 octobre 2018, le Conseil Municipal de Vire Normandie a lancé une procédure de mise en concurrence pour la cession de la parcelle AD 572 située rue de Suède à Vire. Cette délibération fixait les conditions de vente et les critères d'appréciations des offres, soit 60% pour le prix et 40% pour la densification.

La date de remise des candidatures était le 10 décembre 2018. Trois candidats ont remis une offre pour l'acquisition de la parcelle AD 572 (annexe I).

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





A l'issue de l'ouverture des plis, une analyse des offres a été réalisée conformément aux critères de jugements définis dans la délibération du 8 octobre 2018 et publiés dans l'annonce de mise en concurrence.

La commission de sélection s'est rassemblée pour émettre un avis motivé sur le choix du candidat (annexe II).

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service du domaine a été consulté pour avis. Cet avis a été rendu le 30 mai 2017, estime la valeur de la parcelle AD 572 à 24 000 euros avec une marge d'appréciation de 10%.

Un avis est demandé au Conseil Communal pour :

- décider la vente de la parcelle AD 572 située rue de Suède aux personnes (annexe II ci-jointe),
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'Office Notarial Virois, notaires à Vire Normandie ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune de Vire Normandie.

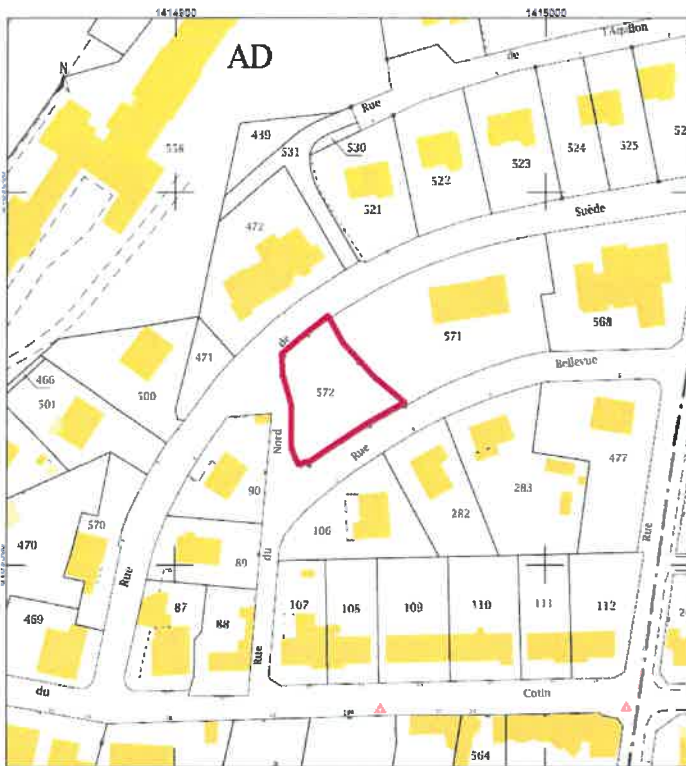
* * *

Avis du Conseil Communal : favorable

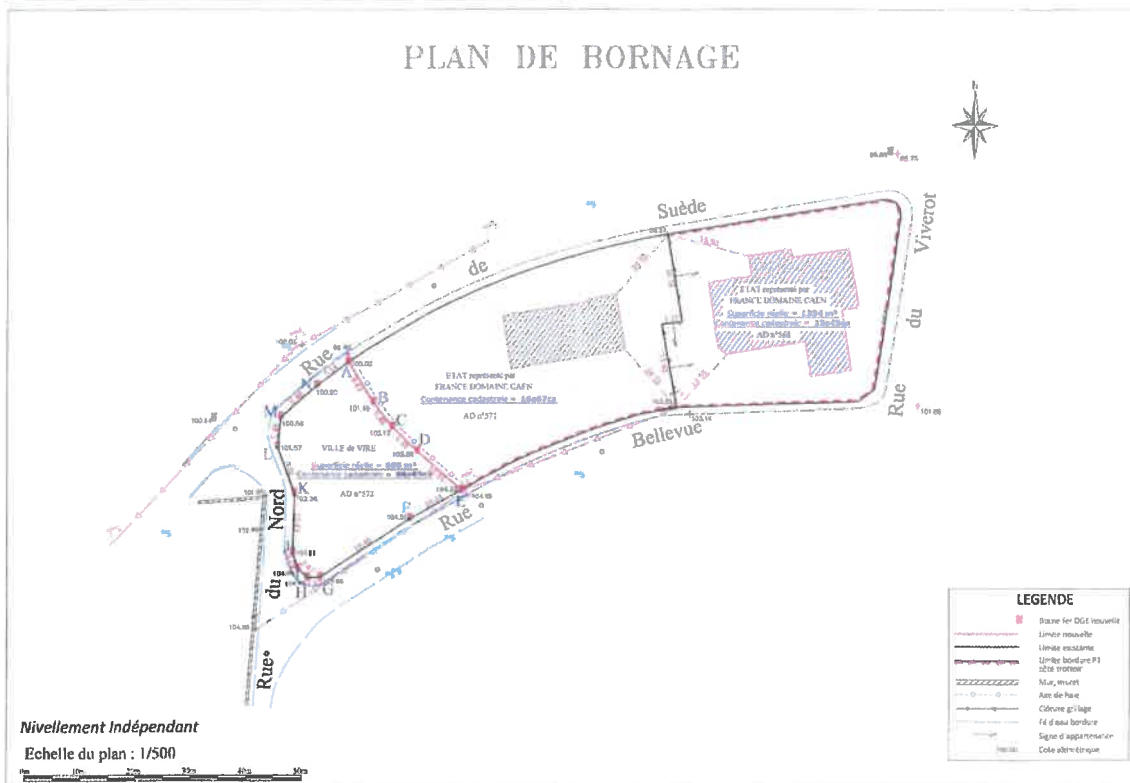
Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER
M MAIRI

PLANS

Plan de Localisation



Plan de Bornage



PHOTOS



Annexe I

Candidats et Classement

| Dépôt(s) | Nom et adresse du candidat | Montant offre HT | Note /100 | Observations |
|----------|----------------------------|------------------|-----------|--|
| 1 | FONCIERE TROUVERIE | 26 000 € | 88.75 | 3 Logements – 4 chambres par logements |
| 2 | M et Mme MARUT | 30 000 € | 79.58 | 2 logements – 3 chambres par logements |
| 3 | 2 F PROMOTION | 32 000 € | 60.00 | Pas de projet |

Annexe II

Candidat retenu

| Référence cadastrale | Surface ⁽¹⁾ | Adresse postale | Tarif de cession ^{(2) (3)} | Identité de l'acquéreur | Notaire chargé de la transaction ⁽²⁾ | Estimation du Domaine |
|----------------------|------------------------|-----------------|-------------------------------------|-------------------------|---|--------------------------------|
| AD n°572 | 685 m ² | Rue de Suède | 26 000 € TTC | Foncière Trouverie | Office Notarial Virois | 24 000 € (avis du 30 mai 2017) |

⁽¹⁾ Surface définitive après bornage

⁽²⁾ L'acte de vente sera signé auprès des études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs.

⁽³⁾ Les frais de mise en service des réseaux eau potable (EPo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation.



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 21 janvier 2019
à 20 heures 30**

Objet :

**8 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,
DEVELOPPEMENT LOCAL
Proposition de plaque commémorative à la
mémoire d'Ambroise CROIZAT**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 10

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du quinze janvier deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLEON, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT, Christophe PASSAYS, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Monsieur le Maire de Vire Normandie a été saisi à plusieurs reprises d'une demande de l'Union locale CGT de Vire Normandie et sa région visant à ce qu'un hommage soit rendu à M. Ambroise CROIZAT, ancien secrétaire général de la Fédération des Métaux CGT, député communiste et ministre du travail, fondateur de la sécurité sociale.

Afin de donner droit à cette demande, il est proposé qu'une plaque « Place Ambroise CROIZAT » soit installée devant le 8 rue Emile Desvaux (ancienne permanence de la CPAM de Vire, à proximité directe du centre hospitalier de Vire).

L'apposition de cette plaque n'aura pas de conséquences sur l'adressage.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir se prononcer sur l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Monsieur Ambroise CROIZAT.

Avis du Conseil Communal : favorable

LE VIRE NORMANDIE
Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Maire ANDREU SABATER
M A I R I E



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du registre des projets de
Délibérations du Conseil
Communal**

Commune déléguée de Vire

**Séance du 21 janvier 2019
à 20 heures 30**

Objet :

**9 - PATRIMOINE, AMELIORATION DE
L'HABITAT, AFFAIRES FONCIERES,
DEVELOPPEMENT LOCAL
Résiliation du bail commercial et renoncement
aux créances de Madame Céline CHANCEREL**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Quorum (17) : atteint

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Nombre de membres absents : 10

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Communal de la commune déléguée de Vire, dûment convoqué par courrier en date du quinze janvier deux mille dix-neuf par Marc ANDREU SABATER, Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Marc ANDREU SABATER.

Présents : Marc ANDREU SABATER, Serge COUASNON, Catherine MADELAINE, Régis PICOT, Gaëtan PREVERT, Yoann LEFEBVRE, Marie-Noëlle BALLE, Pascal BINET, Jean-Marc CHAUVIN, Marie-Odile MOREL, Isabelle SEGUIN, Philippe MALLEON, Cindy BAUDRON, Raymond GABILLARD, Marie-Claire LEMARCHAND, Noria KEBLI, Cédric CAER, Claudine ARRIVE, Yvon GUILLOUET, Catherine GODBARGE, Jérémy FOLLY, Roselyne DUBOURGUAIS, Rémy MAUBANT.

Excusés, Absents : Lyliane MAINCENT, Christophe PASSAYS, Eric DUMONT, Laurent DECKER, Olivia NEEL, Sarah AKABI, Catherine SEGRETIN, Francine BOUVET, Roland BERAS, Loïc CLEMENT.

Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance.

Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

Mes chers collègues,

Le 1^{er} septembre 2001, la commune de VIRE a conclu un bail commercial avec Madame Céline CHANCEREL pour le local sis 59 avenue de la gare à VIRE.

Ce local est inoccupé depuis 2013 jusqu'à aujourd'hui. En janvier 2017, il a été étudié la possibilité de mettre un terme anticipé à ce bail par voie amiable.

Extrait du registre des projets de Délibérations du Conseil Communal





Par courrier recommandé en date du 28 novembre 2018, Madame Céline CHANCEREL a accepté la résiliation amiable du bail en échange du renoncement par la commune de ses arriérés de loyers en déshérences depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le 21 décembre 2018, une convention de résiliation amiable du bail commercial a été signée au local lors d'un rendez-vous de remise des clefs.

La collectivité engage une réflexion sur le devenir de ce local puisque des travaux de réfection de l'immeuble dans le cadre de la copropriété sont à l'étude à très court terme.

La commune ne possède qu'un lot (ce local). La vente est notamment envisagée.

Considérant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du 26 septembre 2016 portant modification de la délégation du Conseil Municipal de Vire Normandie au Maire, Monsieur le Maire autorise la rupture amiable du bail commercial dans sa décision 293/2018.

Considérant que la durée du bail excède le pouvoir de louage des choses pour une durée de douze ans qui a été concédé au Maire par le Conseil Municipal dans sa délibération du 26 septembre 2016 portant modification de la délégation du Conseil Municipal de Vire Normandie au Maire, la présente délibération est proposée au Conseil Communal.

Par conséquent, un avis est demandé au Conseil Communal pour :

- **Entériner la rupture amiable du contrat de bail commercial qui unit la commune de Vire Normandie et Madame Céline CHANCEREL, en ce qui concerne le local situé au 59 avenue de la Gare à Vire-Normandie.**
- **Renoncer à l'émission des titres de loyers à l'encontre de Madame Céline CHANCEREL, normalement dus du 01/01/2017 au 21/12/2018, car celle-ci accepte de signer la rupture anticipée du bail commercial précité**

Avis du Conseil Communal : favorable

Le Conseiller Départemental
Maire délégué de Vire
Maire de VIRE NORMANDIE,
Marc ANDREU SABATER